

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Contrats entre professionnels (B2B)

Version d'octobre 2026

SOMMAIRE

Article 1.	Objet et champ d'application
Article 2.	Documents contractuels et hiérarchie
Article 3.	Information précontractuelle et obligations de coopération
Article 4.	Formation du contrat
Article 5.	Prix, révision et conditions de paiement
Article 6.	Délais d'exécution et de livraison
Article 7.	Livraison, transfert des risques et réserve de propriété
Article 8.	Modalités d'exécution des prestations
Article 9.	Conformité et garanties
Article 10.	Accès à distance, logiciels et cybersécurité
Article 11.	Propriété intellectuelle
Article 12.	Confidentialité
Article 13.	Données personnelles (RGPD)
Article 14.	Responsabilité
Article 15.	Force majeure
Article 16.	Résiliation anticipée
Article 17.	Loi applicable et règlement des litiges

PRÉAMBULE

La société HD AUTOMATISME est une PME française spécialisée dans la maintenance et l'optimisation d'équipements industriels. Elle intervient exclusivement auprès d'une clientèle professionnelle (B2B) pour les activités suivantes : maintenance préventive et curative de machines industrielles, modernisation et retrofit (commande numérique, automates, électronique, mécanique, géométrie machine), vente et réparation de pièces détachées, y compris via son site e-commerce, vente de machines d'occasion, ainsi que des prestations d'étude et de conception de solutions techniques.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale. Elles sont rédigées en conformité avec le droit commun des contrats (Code civil), les règles du commerce électronique et le droit des relations commerciales entre professionnels.

Article 1. Objet et champ d'application

1.1 Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles HD AUTOMATISME (ci-après « le Prestataire » ou « le Vendeur ») fournit à ses clients professionnels ses prestations de services et vend ses produits, quelle que soit la modalité de conclusion du contrat (sur site, par échange de devis/commandes, ou par voie électronique via le site internet).

1.2 Champ d'application : clients professionnels uniquement

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux contrats conclus avec des clients agissant dans le cadre de leur activité professionnelle (ci-après « le Client »). Elles excluent expressément les consommateurs et les non-professionnels au sens du Code de la consommation.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations et ventes réalisées par HD AUTOMATISME, notamment :

- Les prestations de maintenance préventive et curative sur machines industrielles ;

- Les opérations de modernisation et de rétrofit (commande numérique, automates, électronique, mécanique, géométrie machine) ;
- La vente et la réparation de pièces détachées, composants et équipements industriels, y compris via le site e-commerce ;
- La vente de machines d'occasion ;
- Les prestations d'étude, de conception et de modification de solutions techniques ;
- Les prestations de télémaintenance et d'accès à distance.

1.3 Acceptation et opposabilité

Toute commande implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Celles-ci prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord exprès, écrit et préalable de HD AUTOMATISME. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment ; les CGV applicables sont celles en vigueur à la date d'acceptation de la commande. Toute dérogation ponctuelle consentie par HD AUTOMATISME aux présentes CGV doit être formulée par écrit, ne vaut que pour le contrat considéré et ne saurait constituer un précédent ni une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2. Documents contractuels et hiérarchie

2.1 Hiérarchie des documents contractuels

En cas de contradiction, les documents contractuels s'appliquent dans l'ordre de priorité décroissant suivant :

- 1° Les conditions particulières figurant au devis, à la proposition commerciale ou au bon de commande expressément accepté par HD AUTOMATISME ;
- 2° Les présentes Conditions Générales de Vente ;
- 3° Le cas échéant, les cahiers des charges, spécifications techniques, plans et procès-verbaux d'essais, expressément acceptés par HD AUTOMATISME ;
- 4° Pour les ventes en ligne, les informations figurant sur le site internet de HD AUTOMATISME au moment de la commande.

2.2 Bataille de conditions générales

Les conditions générales d'achat du Client ne peuvent en aucun cas prévaloir sur les présentes CGV, sauf acceptation écrite et expresse de HD AUTOMATISME. En cas de contradiction entre les conditions générales des deux parties, seules les dispositions communes s'appliquent ; les autres sont réputées non écrites (art. 1119 du Code civil).

Article 3. Information précontractuelle et obligations de coopération

3.1 Informations fournies par HD AUTOMATISME

Préalablement à toute commande, HD AUTOMATISME met à disposition du Client, de manière lisible et compréhensible, les informations essentielles relatives aux caractéristiques principales des prestations et produits, aux prix et modes de calcul, à ses coordonnées complètes, aux conditions de paiement, de livraison et d'exécution, aux garanties éventuelles, aux limitations de responsabilité, ainsi qu'aux modalités de réclamation et de règlement des litiges. Ces informations figurent dans les CGV, sur le site internet, dans les devis et/ou tout document commercial remis au Client.

3.2 Obligation d'information de droit commun

Chaque partie s'engage, de bonne foi, à communiquer à l'autre les informations dont elle a connaissance et qui sont déterminantes pour le consentement de l'autre partie, dès lors que celle-ci les ignore légitimement ou fait confiance à son cocontractant (art. 1112-1 du Code civil).

3.3 Obligations d'information et de collaboration du Client

Le Client s'engage à fournir à HD AUTOMATISME, de manière complète, précise et actualisée, toutes les informations nécessaires à l'étude, à la réalisation et à la bonne exécution des prestations (plans, schémas, caractéristiques des machines, conditions d'exploitation, contraintes de site, normes applicables, historiques de pannes, etc.). Le Client s'engage également à collaborer activement, notamment par la validation des documents techniques dans les délais convenus. HD AUTOMATISME ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes ou erronées communiquées par le Client.

3.4 Pièces détachées : réparabilité et durabilité

Lorsque les biens fournis relèvent de catégories soumises à une obligation réglementaire d'information sur la disponibilité des pièces détachées, l'indice de réparabilité ou de durabilité, HD AUTOMATISME communique ces informations au Client sur la base des données fournies par le fabricant ou l'importateur.

Article 4. Formation du contrat

4.1 Devis et propositions commerciales

Les devis, études, offres de prix et propositions commerciales émis par HD AUTOMATISME sont valables pendant trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sauf indication contraire. Passé ce délai, HD AUTOMATISME se réserve le droit de les réviser ou de les retirer.

4.2 Commandes hors ligne

Toute commande hors ligne doit être formulée par écrit (bon de commande, signature du devis, courrier ou courriel d'acceptation). Elle est ferme et définitive pour le Client dès sa réception par HD AUTOMATISME. Le contrat est réputé conclu à la date de l'accusé de réception de commande émis par HD AUTOMATISME ou, à défaut, au commencement d'exécution des prestations ou de préparation des biens. Toute modification de commande après acceptation est soumise à l'accord exprès et écrit de HD AUTOMATISME et peut donner lieu à un devis complémentaire. Lorsqu'une commande comprend la reprise d'un matériel d'occasion, la commande forme un tout indivisible.

4.3 Commandes en ligne et double validation

Pour les commandes passées via le site internet, le Client suit un processus en plusieurs étapes : sélection des produits, récapitulatif de la commande avec détail du prix total, identification et coordonnées, choix des modalités de paiement et de livraison, vérification et correction éventuelle des données saisies, puis validation définitive en cliquant sur le bouton « Commander et payer ». Le contrat n'est valablement conclu qu'après cette double validation (art. 1127-2 du Code civil). HD AUTOMATISME adresse sans délai au Client un accusé de réception par voie électronique, récapitulant les éléments essentiels de la commande et les CGV applicables sur support durable.

4.4 Refus de commande

HD AUTOMATISME se réserve le droit de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou émanant d'un Client avec lequel subsisterait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4.5 Modification ou annulation de commande par le Client

Toute demande de modification ou d'annulation de commande après acceptation par HD AUTOMATISME est soumise à l'accord préalable et écrit de cette dernière. HD AUTOMATISME pourra subordonner cet accord au paiement d'indemnités couvrant les frais déjà engagés (études, commandes de pièces, temps de préparation, sous-traitance, etc.). Les acomptes versés à la commande ont un caractère ferme ; ils ne constituent pas des arrhes et ne sont pas remboursables en cas d'annulation imputable au Client.

Article 5. Prix, révision et conditions de paiement

5.1 Prix de base

Les prestations et produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'émission du devis ou de la commande. Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT), hors frais annexes (transport, emballage spécifique, déplacement et hébergement du personnel d'intervention, droits et taxes éventuels), qui sont facturés en sus selon les tarifs en vigueur. Les réductions de prix éventuelles (remises, rabais, ristournes) sont précisées dans la proposition commerciale ou la convention écrite liant les parties.

5.2 Révision des prix

Pour les contrats à exécution successive ou de longue durée, une clause de révision de prix peut être prévue dans les conditions particulières, notamment en cas de variation significative du coût des matières premières, de l'énergie, du transport, des salaires ou des modifications du périmètre des prestations à la demande du Client. HD AUTOMATISME se réserve la faculté de réviser ses tarifs à tout moment pour l'avenir ; les nouvelles conditions s'appliquent à toute commande postérieure à leur entrée en vigueur.

5.3 Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les factures sont payables à trente (30) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, par virement bancaire sur le compte indiqué par HD AUTOMATISME. Ce délai ne peut en aucun cas excéder le plafond fixé à l'article L. 441-10 du Code de commerce. Par exception :

- Toute première fourniture ou première intervention au profit d'un nouveau Client est payable à la commande ;
- Pour toute commande de fourniture ou de prestation d'un montant supérieur à deux mille (2 000) euros HT, un acompte de trente pour cent (30 %) du montant total TTC de la commande est exigible à la commande, le solde étant payable dans les conditions ci-dessus ; les délais d'exécution courent à compter de l'encaissement de l'acompte ;
- Les commandes de Clients établis hors de France sont payables à la commande ;
- HD AUTOMATISME se réserve le droit d'exiger le paiement à la commande, ou de subordonner l'exécution à l'obtention de garanties, pour tout Client ayant connu un incident de paiement antérieur ou dont la situation financière le justifie.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé, sauf stipulation expresse. Des conditions particulières de règlement peuvent être convenues par écrit avec certains Clients ; elles ne valent que pour le contrat considéré.

5.4 Retard de paiement et pénalités

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à compter du lendemain de la date d'échéance :

- Des pénalités de retard au taux de dix pour cent (10 %) par mois de retard, appliquées sur le montant TTC de la facture impayée, ce taux ne pouvant être inférieur à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur ni au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix (10) points de pourcentage, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce ;
- Une indemnité forfaitaire à titre de clause pénale de quinze pour cent (15 %) du montant restant dû ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros HT, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire, sur justificatifs, lorsque les frais réellement engagés dépassent ce montant, en ce compris les honoraires et commissions d'un cabinet de recouvrement, d'un huissier ou d'un avocat.

Ces pénalités sont appliquées de droit à compter du premier jour de retard. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues. HD AUTOMATISME se réserve également le droit de suspendre immédiatement l'exécution de ses obligations, de réduire ou annuler les remises accordées et/ou de résilier le contrat après mise en demeure restée infructueuse sous huit (8) jours.

Article 6. Délais d'exécution et de livraison

6.1 Délais indicatifs

Les délais d'exécution des prestations et de livraison des biens sont indiqués à titre indicatif dans les devis et confirmations de commande, sauf stipulation expresse de délais impératifs dans les conditions particulières. Ils courent à compter de la date de conclusion du contrat ou, le cas échéant, de la réception de l'acompte et/ou de la fourniture par le Client de l'ensemble des informations, documents et autorisations nécessaires.

6.2 Dépendance à la collaboration du Client

Les délais sont subordonnés au respect par le Client de ses obligations de collaboration (accès au site, mise à disposition des machines, validation des documents techniques dans les délais convenus, etc.). Tout retard imputable au Client entraîne une prolongation corrélative des délais d'exécution de HD AUTOMATISME.

6.3 Pénalités de retard contractuelles

D'éventuelles pénalités de retard ne s'appliquent que si elles sont expressément stipulées dans les conditions particulières. Elles constituent dans ce cas des clauses pénales forfaitaires et exclusives de toute autre indemnisation au titre du même retard.

Article 7. Livraison, transfert des risques et réserve de propriété

7.1 Modalités de livraison

La livraison des pièces détachées et des machines (neuves ou d'occasion) s'effectue selon l'Incoterm ou les modalités précisées au devis ou au bon de commande. À défaut, la livraison est réputée réalisée par la mise à disposition des biens dans les locaux de HD AUTOMATISME ou de son fournisseur (Ex Works), le transport étant à la charge et aux risques du Client. Les délais de livraison sont indicatifs ; leur dépassement ne peut donner lieu ni à annulation de la commande, ni à indemnisation, sauf engagement écrit contraire de HD AUTOMATISME.

7.2 Transfert des risques

Les risques de perte, de vol ou de détérioration des biens sont transférés au Client dès leur remise au premier transporteur ou, à défaut, dès leur mise à disposition dans les locaux de HD AUTOMATISME, même en cas de réserve de propriété.

7.3 Vérification à la réception et réserves

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison et de formuler, le cas échéant, toutes réserves nécessaires auprès du transporteur et par écrit à HD AUTOMATISME dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception. À défaut de réserves émises dans ce délai, les produits sont réputés conformes et exempts de tout vice apparent.

7.4 Réception des prestations

Pour les prestations de maintenance, de modernisation ou d'étude, une procédure de réception est organisée selon les modalités prévues au devis ou au cahier des charges (réception provisoire, essais, réception définitive). À défaut de stipulation particulière, la signature par le Client d'un procès-verbal de réception, ou l'utilisation sans réserve des équipements pendant plus de quinze (15) jours ouvrés à compter de la fin d'intervention, vaut réception sans réserve.

7.5 Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de non-paiement, HD AUTOMATISME pourra revendiquer les biens dans les conditions prévues par la loi, aux frais et risques du Client, les acomptes versés lui restant acquis à titre d'indemnité, sans préjudice de tous autres droits. Le Client s'interdit de donner en gage ou de transférer la propriété des biens à titre de garantie avant complet paiement.

Article 8. Modalités d'exécution des prestations

8.1 Nature des prestations et standard d'exécution

Les prestations de maintenance préventive et curative, de modernisation, d'études, de mise en service, de maintenance électronique, mécanique et de géométrie machine sont exécutées selon les règles de l'art, conformément aux stipulations contractuelles et aux usages professionnels. Sauf stipulation expresse contraire dans les conditions particulières, les prestations sont soumises à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

8.2 Conditions d'accès et de sécurité sur site

Le Client s'engage à :

- Fournir un accès sécurisé et conforme à la réglementation à ses installations ;
- Mettre à disposition les informations techniques nécessaires (plans, schémas, notices, historiques de pannes, documents constructeur) ;
- Garantir le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement applicables ;
- Désigner un interlocuteur technique habilité, présent sur site pendant les interventions.

HD AUTOMATISME se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une intervention si les conditions de sécurité sont jugées insuffisantes, sans que cela puisse constituer un manquement contractuel de sa part.

8.3 Délais d'intervention

Les délais d'intervention mentionnés dans les devis sont indicatifs et dépendent notamment de la disponibilité des ressources, des pièces nécessaires et des informations communiquées par le Client. Les retards d'intervention ne peuvent donner lieu à pénalités ou indemnités qu'en cas de stipulation expresse en ce sens, dans les limites définies à l'article 14 (Responsabilité).

Article 9. Conformité et garanties

9.1 Obligation de délivrance conforme

HD AUTOMATISME s'engage à livrer des produits et à exécuter des prestations conformes aux stipulations contractuelles. La délivrance comprend la fourniture des documents d'utilisation ou d'entretien et des accessoires nécessaires au bon fonctionnement, dans la mesure prévue au contrat. La conformité s'apprécie au regard de la description, du type, de la quantité, de la qualité convenus, et de l'aptitude à l'usage spécial recherché porté à la connaissance de HD AUTOMATISME et accepté par elle.

9.2 Principe : la durée de garantie applicable est celle indiquée sur le devis

Les durées de garantie varient selon la nature et l'origine des produits. La durée applicable à chaque commande est précisée sur le devis ou la confirmation de commande, qui constituent les conditions particulières prévalant sur les durées générales définies ci-après. En l'absence de mention expresse sur le devis, les durées par défaut suivantes s'appliquent.

9.3 Garanties contractuelles par catégorie de produits

a) Pièces détachées reconditionnées issues du stock HD AUTOMATISME

HD AUTOMATISME ne tient pas de stock de pièces neuves. Les pièces détachées issues de son stock sont des pièces d'occasion reconditionnées et testées dans son laboratoire. Elles bénéficient d'une garantie contractuelle de douze (12) mois à compter de la date de livraison, couvrant leur bon fonctionnement. Elles sont vendues en l'état de pièces reconditionnées, compte tenu de leur usage antérieur, que le Client reconnaît accepter en connaissance de cause.

b) Produits neufs ou d'occasion achetés chez un fournisseur et revendus par HD AUTOMATISME

Lorsque HD AUTOMATISME revend un produit acquis auprès d'un fournisseur ou d'un fabricant tiers, la garantie applicable est la garantie constructeur accordée par ce fournisseur ou fabricant. Sa durée et ses conditions sont précisées sur le devis et/ou dans la documentation technique remise au Client ; elles peuvent être inférieures ou supérieures à la durée générale de l'alinéa a) ci-dessus.

HD AUTOMATISME s'engage à : informer le Client de la durée et des conditions de la garantie constructeur avant la commande ; transmettre sans délai au fournisseur toute réclamation en garantie éligible ; et assister le Client dans sa mise en œuvre. Sa responsabilité est limitée à cette transmission et assistance : HD AUTOMATISME ne saurait être tenue au-delà de ce que le constructeur lui accorde en retour, sauf faute prouvée dans la sélection du fournisseur ou le traitement de la réclamation. La garantie légale des vices cachés reste applicable (art. 9.5).

c) Machines d'occasion vendues en l'état, sans rétrofit

Les machines d'occasion vendues en l'état, sans rétrofit réalisé par HD AUTOMATISME, sont livrées dans l'état où elles se trouvent au jour de la commande, avec les réserves et limitations portées à la connaissance du Client. Elles bénéficient d'une garantie contractuelle de trois (3) mois à compter de la livraison, couvrant les défauts non apparents lors de l'examen ou des essais préalables. Au-delà, seule la garantie légale des vices cachés s'applique.

d) Machines rétrofitées par HD AUTOMATISME

Les machines ayant fait l'objet d'un rétrofit réalisé par HD AUTOMATISME, qu'il s'agisse d'une machine d'occasion rétrofitée en atelier avant la vente ou d'une machine du Client rétrofitée en atelier ou sur son site, bénéficient d'une garantie contractuelle de douze (12) mois à compter de la réception (procès-verbal de réception ou, à défaut, mise en service), couvrant les travaux réalisés et les composants installés par HD AUTOMATISME. Les organes de la machine non concernés par le rétrofit restent couverts, le cas échéant, dans les conditions de l'alinéa c) ou sont exclus de garantie s'ils appartiennent au Client.

e) Réparation de matériel confié par le Client

Lorsque HD AUTOMATISME intervient en réparation sur un matériel appartenant au Client (matériel confié), la durée de garantie applicable est celle mentionnée sur le devis, qui reflète le constat technique effectué lors du diagnostic. Par défaut, la garantie est de douze (12) mois à compter de la date de restitution au Client. Lorsque le diagnostic révèle un état d'obsolescence du matériel (indisponibilité de pièces, technologie dépassée, usure avancée ou état général dégradé), HD AUTOMATISME le mentionne expressis verbis sur le devis avec la mention « Matériel constaté obsolète à l'expertise » ; la garantie est alors réduite à six (6) mois. Le devis signé par le Client vaut acceptation de ce constat et de la durée de garantie correspondante. Dans tous les cas, la garantie s'entend retour en ateliers HD AUTOMATISME et couvre le bon fonctionnement du matériel réparé, à l'exclusion des réglages et paramétrages, qui relèvent de la responsabilité exclusive du Client et doivent être effectués par un technicien formé et compétent.

9.4 Étendue et modalités des garanties contractuelles

Quelle que soit la catégorie de produit, la garantie contractuelle se limite, au choix de HD AUTOMATISME, à la réparation du produit défectueux, à son remplacement par un produit équivalent, ou, si ces solutions sont impossibles ou disproportionnées, au remboursement du prix, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Ceci est sans préjudice de l'article 14 (responsabilité) et de l'article 9.5 (vices cachés).

9.5 Garantie légale des vices cachés (B2B)

Indépendamment de toute garantie contractuelle et quelle que soit l'origine du produit, HD AUTOMATISME demeure tenue de la garantie des vices cachés (art. 1641 à 1649 du Code civil). Le Client doit agir dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. En cas de vice caché avéré, le Client peut rendre le produit et en obtenir le remboursement, ou le conserver contre une réduction du prix.

9.6 Exclusions communes à toutes les garanties

Sont exclus de toute garantie, contractuelle ou légale, les défauts ou dommages résultant de :

- L'usure normale des pièces, composants et consommables ;
- Une installation, une utilisation ou une maintenance non conformes aux instructions du fabricant ou aux règles de l'art ;
- Des modifications ou interventions par le Client ou un tiers non agréé par HD AUTOMATISME ;
- Des chocs, chutes, surtensions, environnements inadaptés (humidité, poussières, vibrations excessives, corrosion, etc.) ou défauts de surveillance ;
- Le non-respect des préconisations de maintenance ou des mises à jour fournies par HD AUTOMATISME ou le fabricant.
- Les réglages, paramétrages et configurations logicielles, qui relèvent de la responsabilité du Client ou de ses techniciens habilités ;

9.7 Mise en œuvre de la garantie

Toute réclamation pour défaut apparent ou non-conformité doit être formulée par écrit dans les trois (3) jours ouvrés suivant la livraison ou la réception, sous peine d'irrecevabilité. Toute réclamation pour vice caché ou défaut non apparent doit être formulée dans un délai raisonnable à compter de sa découverte, avec description précise du défaut. HD AUTOMATISME se réserve la faculté d'examiner les produits dans ses locaux ou d'envoyer un technicien sur site avant toute décision. Les frais de retour sont à la charge du Client sauf si le défaut est reconnu par HD AUTOMATISME.

9.8 Matériel confié : frais d'expertise, abandon et mise au rebut

En cas de refus de la réparation par le Client après expertise, des frais d'expertise d'un montant de cent cinquante (150) euros HT sont dus, auxquels s'ajoutent les frais de port retour à la charge du Client.

Par dérogation à l'article 4.1, sans réponse du Client au devis de réparation dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date d'émission, le devis est réputé refusé. HD AUTOMATISME adresse alors au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de reprendre son matériel dans un délai de trente (30) jours. Passé ce délai sans réponse ni récupération, le matériel sera considéré comme abandonné et pourra être mis au rebut sans indemnité. Les frais d'expertise et de port restent exigibles.

Article 10. Accès à distance, logiciels embarqués et cybersécurité

10.1 Accès à distance

Dans le cadre de certaines prestations (télémaintenance, diagnostics à distance, mises à jour logicielles), HD AUTOMATISME peut être amenée à accéder à distance aux systèmes du Client (automates, commandes numériques, équipements connectés). Les modalités techniques et de sécurité de ces accès (protocoles, authentification, plages horaires, journalisation) sont définies dans un document technique ou une annexe de sécurité faisant partie intégrante du contrat.

Le Client demeure responsable de la sécurité globale de son système d'information et doit mettre en œuvre, à sa charge, les mesures nécessaires (pare-feu, mises à jour, sauvegardes, gestion des droits d'accès). HD AUTOMATISME limite ses accès aux seuls besoins définis contractuellement et s'engage à ne pas utiliser les accès à d'autres fins.

10.2 Logiciels embarqués et mises à jour

Les produits et prestations peuvent inclure des logiciels embarqués, firmwares ou configurations logicielles. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation non exclusif, non cessible, pour les seuls besoins de l'exploitation de ses équipements, conformément à la documentation fournie. Lorsque des mises à jour correctives ou de sécurité sont fournies par HD AUTOMATISME, le Client s'engage à les installer sans délai. HD AUTOMATISME ne saurait être tenue responsable des conséquences d'un défaut d'installation de telles mises à jour.

10.3 Données personnelles dans les interventions à distance

Lorsque HD AUTOMATISME traite des données à caractère personnel pour le compte du Client dans le cadre des prestations (par exemple, données d'utilisateurs des machines ou systèmes), elle agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD. Un accord de sous-traitance spécifique est alors conclu, précisant l'objet, la durée, la nature et la finalité du traitement, les catégories de données et de personnes concernées, ainsi que les obligations de HD AUTOMATISME en matière de sécurité, de confidentialité et de coopération avec le Client. HD AUTOMATISME met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées (chiffrement, contrôle d'accès, journalisation, sauvegardes).

Article 11. Propriété intellectuelle

11.1 Propriété des études, plans et logiciels

Les études, plans, schémas, documentations techniques, logiciels, développements spécifiques, rapports d'audit, méthodologies et tous les éléments immatériels créés ou utilisés par HD AUTOMATISME dans le cadre des prestations restent la propriété exclusive de HD AUTOMATISME ou de ses concédants, sauf cession ou licence expresse prévue par écrit dans les conditions particulières.

11.2 Licence d'utilisation

Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation non exclusif, personnel et non transférable, limité aux besoins internes de son activité et pour la durée du contrat, à l'exclusion de tout droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, de traduction ou de diffusion à des tiers. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est susceptible de constituer un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du Client.

11.3 Droits du Client sur les productions personnalisées

Lorsque les conditions particulières prévoient expressément la cession des droits de propriété intellectuelle sur les créations spécifiques réalisées pour le compte du Client, cette cession n'intervient qu'après paiement intégral du prix correspondant.

Article 12. Confidentialité

12.1 Informations confidentielles

Chaque partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations de quelque nature que ce soit (techniques, commerciales, financières, industrielles, etc.) communiquées par l'autre partie ou auxquelles elle aurait accès dans le cadre du contrat, et à ne pas les divulguer à des tiers ni les utiliser à d'autres fins que l'exécution du contrat.

12.2 Durée de l'engagement

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat et pendant une période de cinq (5) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation, sauf disposition légale impérative contraire ou accord écrit des parties.

Article 13. Données personnelles (RGPD)

13.1 Traitements de données en qualité de responsable

Dans le cadre de la gestion des relations contractuelles, HD AUTOMATISME traite des données à caractère personnel concernant les interlocuteurs du Client (nom, prénom, fonctions, coordonnées professionnelles, etc.), en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

13.2 Finalités et base légale

Ces données sont traitées aux fins de gestion des commandes, facturation, suivi des interventions, amélioration des services et prospection professionnelle, sur les bases légales de l'exécution du contrat et de l'intérêt légitime de HD AUTOMATISME.

13.3 Droits des personnes concernées

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'elles peuvent exercer par courrier électronique à l'adresse : factures@hdautomatisme.fr ou par courrier postal au siège de HD AUTOMATISME. En cas de réclamation non satisfaite, elles ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13.4 Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et en tout état de cause conformément aux obligations légales applicables (notamment les durées de conservation comptables et fiscales).

Article 14. Responsabilité

14.1 Principe de responsabilité

HD AUTOMATISME est responsable des dommages matériels directs causés au Client résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles, dans les conditions du droit commun.

14.2 Exclusion des dommages indirects

En aucun cas HD AUTOMATISME ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels tels que pertes de production, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données, préjudice commercial ou atteinte à l'image, manque à gagner, pertes de chance ou pénalités contractuelles vis-à-vis de tiers, même si HD AUTOMATISME a été informée de la possibilité de tels dommages.

14.3 PLAFONNEMENT DE RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde ou dolosive et sauf dispositions d'ordre public contraires, la responsabilité totale et cumulée de HD AUTOMATISME, toutes causes confondues, est expressément limitée au montant hors taxes effectivement encaissé par HD AUTOMATISME au titre du contrat concerné au cours des douze (12) derniers mois précédant la survenance du dommage.

Les parties reconnaissent que cette répartition des risques et ce plafonnement ont été pris en compte dans la détermination du prix et ne créent pas de déséquilibre significatif entre leurs droits et obligations (art. 1171 du Code civil et L. 442-1 du Code de commerce).

14.4 Responsabilités du Client

Le Client est seul responsable de la conformité de ses installations, de l'environnement des machines, du respect des consignes de sécurité, de la sauvegarde de ses données, et de l'utilisation des équipements conformément à leur destination et aux préconisations de HD AUTOMATISME.

Article 15. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant l'exécution impossible. Constituent notamment des cas de force majeure : catastrophes naturelles, épidémies, guerres, actes de terrorisme, grèves générales, blocages des réseaux de transport ou de communication, incendies, pannes générales d'énergie, décisions gouvernementales ou réglementaires imprévisibles.

La partie invoquant la force majeure informe l'autre partie dans les meilleurs délais et fournit tous justificatifs. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure. Si celui-ci se prolonge au-delà de soixante (60) jours consécutifs, chacune des parties pourra résilier de plein droit la partie du contrat affectée, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indemnité de part et d'autre.

Article 16. Résiliation anticipée

16.1 Résiliation pour faute

En cas de manquement grave par l'une des parties à l'une de ses obligations essentielles, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, l'autre partie pourra résilier de plein droit le contrat, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

16.2 Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause, le Client demeure tenu de payer les prestations réalisées et les biens livrés à la date d'effet de la résiliation, ainsi que les frais engagés par HD AUTOMATISME pour l'exécution du contrat (études, commandes de pièces, sous-traitance, déplacements, etc.). HD AUTOMATISME restitue au Client, dans un délai raisonnable, les éléments appartenant au Client en sa possession, dans l'état où ils se trouvent.

Article 17. Loi applicable et règlement des litiges

17.1 Loi applicable

Les présentes CGV et les contrats qui en découlent sont soumis au droit français. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue.

17.2 Tentative de règlement amiable

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. La partie souhaitant initier la procédure amiable en informe l'autre par lettre recommandée avec avis de réception.

17.3 COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce d'Arras, y compris en cas de

pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure d'urgence, nonobstant toute clause contraire.

Document susceptible d'être modifié. La version en vigueur est celle disponible sur www.hdautomatisme.com

© HD AUTOMATISME. Tous droits réservés